

Communiqué de presse

Luxembourg, 25 mars 2015

Nouvelle formation de Technicien en logistique

Dans le cadre de sa politique de développement et de diversification, le Gouvernement luxembourgeois entend poursuivre sa volonté de promouvoir le développement du secteur de la logistique qui compte actuellement 800 entreprises et quelque 13.000 salariés directs. Les entreprises du secteur de la logistique et les activités des plateformes multimodales de Bettembourg, Merttert et Findel nécessitent de plus en plus des employés bien formés pour continuer leur expansion. Afin de répondre à cette demande croissante en main d'œuvre qualifiée, un groupe de travail, constitué de représentants du monde économique, de la Chambre de Commerce (LSC), de la Chambre des Salariés et du Service de la formation professionnelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse propose dès la rentrée scolaire 2015/2016 une nouvelle formation de Technicien en logistique.

Après le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) « gestionnaire qualifié en logistique » lancé en 2006, les élèves peuvent désormais suivre des études en logistique menant au diplôme de technicien. Alors que le DAP prépare davantage à l'emploi immédiat, le diplôme de technicien (DT) favorise non seulement l'insertion dans la vie professionnelle, mais également la poursuite d'études techniques supérieures.

Tout jeune ayant réussi une classe de 9^e technique ou polyvalente avec une moyenne annuelle égale ou supérieure à 38 points en langues a accès à la classe de 10^e technicien en logistique, dont les cours seront assurés par le lycée technique de Bonnevoie et le lycée technique de Lallange. Les matières en 10^e sont identiques à celles du technicien en administration et commerce.

A partir de la classe de 11^e la formation de technicien en logistique est organisée en filière concomitante sous contrat d'apprentissage et à cette fin, l'élève devra s'adresser au Service d'orientation professionnelle de l'Adem pour trouver un poste d'apprentissage. Le système dual permet d'enseigner les bases dans un cadre pratique et théorique, spécialement adapté à ce secteur complexe et en constante évolution. La formation met un accent particulier sur les langues et renforcera les compétences des élèves en anglais, la langue véhiculaire du secteur de la logistique. Un régime linguistique spécial, qui mettra l'accent sur une formation francophone est prévu au Lycée technique de Lallange.

Les apprentis ayant obtenu leur diplôme de technicien pourront continuer leurs études au niveau Brevet de technicien supérieur (BTS). Pour l'instant il n'existe pas encore de formation de ce type à Luxembourg, mais cette possibilité est en voie de discussion auprès des responsables. Par ailleurs, de nombreux cycles de formations BTS dans la Grande Région permettent de poursuivre ces études.

La nouvelle formation devrait faciliter le recrutement de futurs salariés, car elle répond aux demandes des entreprises luxembourgeoises, qui signalent un besoin croissant d'agents spécialisés en logistique. Les bases de la nouvelle formation ont été définies par un groupe de travail composé d'experts. Les professionnels du secteur ainsi que des représentants de

ministères, professeurs, chambres patronales et salariales ont travaillé pendant deux ans à l'élaboration du cours. Les enseignants et les représentants du ministère de l'Education ont travaillé étroitement avec la Chambre des Salariés, la Chambre de Commerce, le Cluster for Logistics, le Cluster Maritime, Panalpina, Kühne & Nagel, Cactus, CFL multimodal, Luxair Group, Cargolux, T&E Gefahrgutlogistik, DB Schenker, EFCN, Transalliance, DHL et Husky.

L'apprenti(e) touche à partir de la classe de 11^e une indemnité mensuelle d'apprentissage par l'entreprise formatrice. Cette indemnité s'élève à 619,98 euros et est augmentée à 1.200,04 euros après réussite du projet intégré intermédiaire.

Présentation des professions

Les études de technicien en logistique débouchent sur un grand nombre de professions très recherchées dans les entreprises du secteur logistique: administrateur des transports, responsable d'entrepôt, responsable service client, conseiller à la sécurité, ou déclarant en douane ne constituent qu'une fraction des professions possibles pour les élèves-apprentis. La diversité des postes de travail nécessite des professionnels qualifiés et flexibles et ce n'est que dans les entreprises qu'un élève pourra apprendre les spécificités des professions logistiques.

Le technicien en logistique organise le transport d'une marchandise et il lui incombe de garantir que les impératifs documentaires nécessaires au transport soient respectés. De plus, il lui revient de planifier le transport d'une marchandise définie avec un ou plusieurs moyens de transport ainsi que d'effectuer le dédouanement des marchandises. C'est dans cette perspective que le technicien doit également analyser le type de marchandise à transporter et le cas échéant appliquer les réglementations spécifiques applicables. En outre, le futur technicien organise les procédures logistiques internes au dépôt ainsi que la gestion du stock. Il est donc responsable du chargement ou du déchargement d'une marchandise transportée et il assure la réception physique et documentaire (papier et électronique) de la marchandise.